



Ecarts comptes 2022 / budget 2022

Selon le Règlement des finances adopté le 15 décembre 2021, les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à Fr. 2'000 peuvent ne pas être listés. Les autres crédits supplémentaires pour lesquels le Conseil communal est compétent (maximum 10% du crédit budgétaire ou Fr. 5'000) doivent être listés et soumis globalement à l'assemblée communale lors de la présentation des comptes.

En outre, les dépassements de crédits sont autorisés lorsque les charges sont compensées par des recettes afférentes au même objet, et dans le même exercice.

Globalement, le budget 2022 a été très bien tenu et il n'y a que peu de différences importantes à relever, les écarts significatifs sont détaillés dans la présente liste.

N° compte	Intitulé	Comptes 22	Budget 22	Différence	Taux	Justifications
0220.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	49'300.70	45'861.00	3'439.70	7.5%	L'ensemble du personnel est soumis à la LPP dès le 01.01.2022
0220.3130.02	Cotisations aux associations, dons	5'718.20	3'000.00	2'718.20	90.6%	Mauvaise estimation budgétaire, versements supplémentaires (Réception Mathilde Gremaud, anniversaire des armillis, repas de soutien, coupe d'Europe FIS)
2170.3144.00	Entretien bâtiment scolaire	7'469.20	4'000.00	3'469.20	86.7%	Dépenses supplémentaires imprévues : Réparation servomoteur clapet coupe-feu Fr. 1'200, établissement certificats énergétique CECB Fr. 900, réparation store Fr. 800
2170.3300.40	Amortissements du bâtiment scolaire	147'970.46	131'964.00	16'006.46	12.1%	Ecart en partie compensé par l'amortissement de la subvention d'investissement cf. 2170.4660.10 Fr. 9'950 - Réévaluation du PA : Crédit d'étude et concours d'architecture ont dû être intégrés au coût de construction, ce qui a augmenté le montant de l'amortissement légal
2170.3401.00	Intérêts passifs école	21'540.00	16'000.00	5'540.00	34.6%	Les intérêts courus au 31 décembre des prêts arrivant à échéance en 2023 ont été comptabilisés sur l'exercice 2022 (pas prévu au budget)
3410.3010.00	Salaires concierges halle de gym	24'834.15	21'000.00	3'834.15	18.3%	Plus de nettoyages en lien avec la location à l'accueil extrascolaire et l'occupation de la halle de sport - Ecart en partie compensé par la facturation des prestations au service des curatelles cf. 3410.4910.00 (+1'200)
3410.3151.00	Entretien mobilier, équipements sports	12'645.60	1'000.00	11'645.60	1164.6%	Mauvaise estimation budgétaire + imprévus : Contrat maintenance fitness urbain Fr. 1'615 et remplacement des tapis de protection de sol (suite à l'assainissement du parquet) Fr. 10'000
5350.3000.00	Jetons et frais commission Seniors+	5'294.70	2'500.00	2'794.70	111.8%	Mauvaise estimation budgétaire, la commission s'est réunie plus souvent qu'initialement prévu. Le tarif de rémunération est modifié dès 2023 : défraiement à la séance
5451.3636.00	Subvention aux crèches et garderies	27'408.70	18'000.00	9'408.70	52.3%	Charges difficilement prévisibles - écart en partie compensé par le compte 5451.3636.01 : - Fr. 4'000
6150.3111.00	Achat de machines, véhicules, outils	7'021.75	1'580.00	5'441.75	344.4%	Achat d'un vélo électrique+remorque : Fr. 4'900
7101.3133.00	Frais de gestion, auto-contrôle réservoir	6'198.70	2'800.00	3'398.70	121.4%	Modification système adduction d'eau en prévision d'une pénurie énergie : Fr. 2'700 pas prévu au budget (Chapitre autofinancé)
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	12'031.54	10'000.00	2'031.54	20.3%	Forage conduite eau ligne TPF Les Molettes (réservoirs à benzine) : Fr. 3'900 pas prévu au budget (Chapitre autofinancé)
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	18'118.50	10'000.00	8'118.50	81.2%	Mauvaise estimation budgétaire - curages/contrôles Vue-des-Alpes, Molettes, Gresalley, école, voirie et entretien des STAP par l'AIS (Fr. 6'930) (chapitre autofinancé)
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	23'496.50	21'000.00	2'496.50	11.9%	Augmentation des heures ouverture déchetterie + engagement d'un auxiliaire
7410.3300.20	Amortissements aménagement cours d'eau	10'970.48	-	10'970.48	-	Ecart compensé en partie par l'amortissement des subventions d'investissement : Fr. 7'240 - Ce poste n'était pas prévu au budget → Réévaluation du PA et activation du crédit d'étude pour la revitalisation de la Sionge
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	32'132.65	5'000.00	27'132.65	542.7%	Pertes sur débiteurs impôts suite aux ADB selon liste confidentielle approuvée par le CC - Ecart compensé par des recettes fiscales supérieures au budget de Fr. 250'000
10840.10 (PF)	Hôtel-de-Ville : réfection de la toiture	32'500.00	30'000.00	2'500.00	8.3%	Léger surcoût au moment des travaux